



Mon curateur s'oppose à ma décision de changer d'avocat dans une

Par **Liliane DUCHENE**, le **20/06/2018** à **11:08**

Bonjour,

Je suis engagée dans une procédure immobilière lourde. Je souhaite changer d'avocat en charge du dossier depuis 8 ans. Mon curateur s'y oppose. En a-t-il le droit ?

Cette procédure est amorcée depuis 12 ans suite à une escroquerie immobilière dont j'ai été victime (mon patrimoine étant conséquent) et qui a déclenché ma mise sous curatelle.

L'avocat s'avérant nulle justifiant un dépôt de plainte à son encontre, la curatrice récemment en poste le soutient ayant elle-même à justifier de grossières erreurs et, évidemment s'opposant à ma décision de changer d'avocat.

Son refus est-il recevable ?

Je précise que ma mise sous curatelle, en septembre 2006, a été initiée par la précédente avocate qui s'est, elle aussi révélée nulle, incompétente et onéreuse. L'avocat parisien est dans la même veine, d'où mon souhait de le congédier.

La nouvelle curatrice, belle fille du précédent curateur depuis septembre 2017, s'oppose à ma décision ayant elle aussi pas mal de comptes à rendre devant les autorités compétentes

Bien à vous.

Par **rafale**, le **20/06/2018** à **12:20**

Bonjour, je ne suis pas juriste mais ce que je sais de source sûre c'est que sous curatelle, vous conservez la capacité juridique de choisir un avocat pour vous assister dans le cadre de toute procédure vous concernant. L'avocat doit s'assurer qu'il a votre consentement ...

Cordialement